



Circulaire de rentrée – Année scolaire 2021-2022

Une nouvelle année scolaire commence et nous sommes très heureux d'accueillir nos élèves en ce jour de rentrée. Toute l'équipe éducative espère que vous avez passé un bel été et vous souhaite une bonne rentrée, à vous et vos enfants. Nous souhaitons également la bienvenue à toutes les nouvelles familles.

Nous venons de vivre deux années scolaires pendant lesquelles nous nous sommes mobilisés pour respecter le protocole sanitaire et, ainsi, limiter considérablement la transmission du virus de la Covid-19. Notre établissement va poursuivre les précautions mises en place : distanciation, lavage des mains fréquent, port du masque selon les directives gouvernementales.

Au nom de toute l'équipe éducative, je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des parents qui se sont investis ces derniers jours pour nous permettre d'accueillir nos élèves dans de très belles conditions (entretien des espaces verts, mise en place d'un tableau, montage de tables...). L'aide des parents, bénévoles, est toujours une aide précieuse pour nous.

Cette circulaire vous apportera quelques informations sur l'école pour cette année scolaire. Merci de prendre quelques minutes pour la lire, cela favorisera le bon fonctionnement de l'école. Je reste à votre disposition pour vous donner toute précision souhaitée, en vous informant que je suis déchargée de classe le lundi et le mardi ; ces journées sont donc plus favorables pour les demandes de rendez-vous et les contacts téléphoniques.

Belle rentrée à toutes et à tous !

Fabienne Le Coz



Les horaires à l'école Sainte Anne et Saint Joseph

	Maternelle Ste Anne	Elémentaire St Joseph
Matin	8h45*-12h00	8h50*-12h00
Après-midi	13h30*-16h30	13h30*-16h35

* Ouverture des portes 10 min avant l'heure indiquée

Pour le bon fonctionnement de l'établissement, merci de respecter impérativement ces horaires.

Protocole sanitaire

Chaque parent s'engage à surveiller quotidiennement la survenue d'éventuels symptômes chez son enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C).

Il est rappelé la nécessité absolue de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ou un membre proche de sa famille. Selon le protocole actuel, en cas d'un enfant déclaré COVID positif dans la classe, la classe sera immédiatement fermée.

Tous les adultes entrant dans l'enceinte de l'école (bâtiments, cour...) doivent être équipés d'un masque. Le lavage des mains est obligatoire pour accéder aux bâtiments. Pour les rendez-vous et réunions, l'Etat a décidé l'absence du pass sanitaire.

Le port du masque est à proscrire pour les élèves de maternelles.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants du CP au CM2 en intérieur.

Le lavage des mains est obligatoire à chaque entrée en classe, avant/après le repas, après un passage aux toilettes.

Les brassages entre différentes classes sont limités. Les temps de récréation se feront par cycle.

Les activités sportives en extérieur et en intérieur sont possibles mais avec limitation des contacts.

Accueil des élèves durant l'épidémie de COVID-19

Petit rappel :

L'entrée et la sortie des élèves se feront par les portes donnant sur l'extérieur de chaque classe. Les parents et les élèves respecteront la distanciation lors de l'attente avant l'entrée ou la sortie. Sur les temps de récréations, nous limitons les brassages des enfants.

Ecole Sainte Anne :

L'accueil des enfants se fait dès 8h35 dans les classes par les enseignantes.

Ecole Saint Joseph :

L'accueil des enfants se fait dès 8h40. Petite précision pour 3 classes :

- Mme Guiziou (CM1/CM2) entrée et sortie par la porte principale
- Mme Kuhles (CE2/CM1) : dernière porte extérieure, à l'extrémité du bâtiment
- Mme Guével (CE2/CM1/CM2 bilingue) : entrée et sortie par le portail blanc.

Stationnement, sécurité



A l'école maternelle Sainte Anne, le stationnement est strictement interdit sur l'emplacement réservé aux cars.

A l'école élémentaire Saint Joseph, par mesure de sécurité, veuillez ne pas stationner devant la porte d'entrée ni sur les passages piétons. **Merci de circuler à vitesse réduite aux abords de l'école.**

Des exercices de sécurité dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) face aux risques majeurs (tempêtes, intrusions...) seront mis en place dans le courant de l'année.

L'équipe éducative et la répartition des classes

Direction : Fabienne LE COZ

MONOLINGUE				BILINGUE	
Classe	Enseignante	Classe	Enseignante	Classe	Enseignante
TPS/PS/MS	Eva COLIN (lundi / mardi) Fabienne LE COZ (jeudi / vendredi)	CE1	Céline BOIDET	TPS/PS/MS/GS	Leïla DEQUESNES
MS/GS	Isabelle WESTEEL	CE2/CM1	Aurélié KUHLES	CP/CE1	Pauline LE GOFF (lundi/mardi) Sterenn KERLEGUER (jeudi/vendredi)
CP	Aurélié DESRUES	CM1/CM2	Catherine GUIZIOU	CE2/CM1/CM2	Hélène GUEVEL

L'équipe enseignante est aidée par :

- ✚ 2 ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) : Brigitte ANSART, Céline LE GALL.
- ✚ Une 3^{ème} ASEM rejoindra l'équipe prochainement
- ✚ 1 AESH (auxiliaire de vie scolaire) : Johanna KERMORVAN
- ✚ 1 enseignante spécialisée : Anne-Laure JAFFRES
- ✚ 1 secrétaire comptable : Mme LEFEBVRE (secretariatecole29280@gmail.com). Mme Lefebvre est présente le mardi sur l'école St Joseph.

Services périscolaires



Afin de faciliter la vie des familles, d'optimiser les services, réduire les formulaires papier à remplir, la commune a mis en place un Portail Familles à l'adresse <https://parents.logiciel-enfance.fr/locmariaplouzane>, vous pouvez également y accéder via le site internet de la commune.

Toutes les réservations et annulations (sauf en cas de maladie) se font sur ce Portail Familles. Ce portail simplifie vos démarches et vous permet de suivre les différentes inscriptions de votre enfant, de les modifier ou de les annuler si nécessaire de manière dématérialisée. Il permet également le paiement en ligne et l'inscription au service de prélèvement automatique.

Pour les renseignements dans le domaine des services périscolaires ou signaler un enfant malade, une seule adresse maintenant : periscolaire@locmaria-plouzane.fr.

Attention, en cas de retard manifeste les enseignants peuvent décider à 12h de placer votre enfant à la cantine et le soir, à la garderie (cf règlement intérieur de l'établissement).

Les absences

L'instruction pour chaque enfant est maintenant obligatoire dès l'année des 3 ans (enfants nés en 2018).

En cas d'absence (y compris pour les enfants dès la PS), les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même, avant 8h45 en indiquant le motif.

Merci de le faire en priorité par messagerie à l'adresse eco29.stjo.locmaria@enseignement-catholique.bzh ou par SMS sur le numéro de portable de l'école : 06 95 84 40 92.

Dans tous les cas, les parents doivent faire connaître le motif de l'absence par écrit avec éventuellement production d'un certificat médical.

En cas d'absence programmée (rendez-vous avec un médecin, par exemple), merci de prévenir l'enseignant à l'avance, dans la mesure du possible au moins vingt-quatre heures avant.

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.

Santé publique, le tabac, les cigarettes électronique (vaporettes)

Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et le n°2017-633 du Code de la santé publique interdit de fumer ou de vapoter au sein d'un établissement scolaire ou à proximité des élèves.

Merci de votre vigilance.

Assurances : assurance individuelle – accident corporel

Votre enfant est couvert grâce l'assurance de l'école par une assurance individuelle accident qui protège votre enfant partout, 24h/24. Cette assurance couvre votre enfant s'il se blesse tout seul ou s'il n'y a pas d'auteur identifié.

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire.

Vous disposez de toutes les informations, vous pouvez télécharger une attestation ou déclarer un sinistre survenant hors temps scolaire à l'adresse :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves?CodePostal=29280&NumeroContrat=0020840156222287>

Assurances : responsabilité civile

Il s'agit de l'assurance que les responsables d'un enfant souscrivent pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui. Les enfants sont couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilités civile chef de famille ou multirisques habitation).

Vous n'avez pas d'attestation à fournir. Si votre enfant est responsable d'un accident, nous prendrons contact avec vous pour obtenir les informations nécessaires à propos de votre assurance.

Documents administratifs à compléter et rapporter rapidement

- ✚ Fiche de renseignements
- ✚ Contrat de scolarisation
- ✚ Règlement intérieur de l'école
- ✚ Fiche « utilisation de photos, de productions de votre enfant par l'école »
- ✚ Charte d'utilisation de l'informatique, d'internet et des réseaux à l'école.

Médicaments

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe).

Dans le cas d'une prise de médicaments à l'école, les parents mettront à la disposition de l'enseignant le médicament accompagné :

- d'une copie de l'ordonnance médicale prescrivant le traitement,
- d'une autorisation écrite des parents.

Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.

La prise de médicaments régulière ou certainement pathologie ou allergie nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Il convient dans ce cas de prendre rapidement contact avec le Directeur de l'école. Si votre enfant a bénéficié d'un PAI en 2020-2021, merci de transmettre rapidement le document réactualisé à la direction de l'école.

L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit de la famille.

Scolarisation des élèves handicapés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés

- conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) réunissant la famille, l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs.

L'enseignant référent adresse un compte rendu de cette rencontre à la Maison départementale des personnes handicapées.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignant référent est :

Madame Catherine POTHIER, DDEC, Site de Brest, 15 place Sanquer – 29200 BREST
 Tel : 02 98 46 89 49 – Mail : catherine.pothier@e-c.bzh
 Permanence : tous les mardis de 14h00 à 16h00

Eveil à la Foi, culture religieuse

Un temps d'éveil la foi ou de culture religieuse est proposé à tous les enfants. En maternelle, les temps d'éveil à la foi se font par temps fort. A partir du CP, une heure est réservée à ce temps de culture religieuse. Ces temps ne sont pas des temps de catéchèse (celle-ci a lieu au sein de la paroisse).

Contribution familiale

Pourquoi une école catholique se doit-elle de solliciter une participation financière des parents d'élèves?

Toute école associée à l'Etat (contrat d'association passé avec la Mairie) voit certes son budget de fonctionnement (manuels pédagogiques et scolaires...) alimenté par des fonds publics mais la loi lui impose de trouver des fonds privés pour gérer le budget d'investissement (entretien bâtiments, rénovation...) et le budget d'activités scolaires liées à la culture chrétienne.

La contribution scolaire comme les animations diverses permettent à ces deux budgets de fonctionner. Pour tout problème financier, n'hésitez pas à nous rencontrer Mme LEFEBVRE, secrétaire comptable, (présente le mardi à l'école) ou moi-même (en décharge le mardi). La participation financière ne doit pas être un obstacle à la scolarisation de vos enfants dans notre établissement.

Le conseil d'administration de l'OGEC a décidé en juin dernier d'augmenter les tarifs de la contribution familiale pour l'année 2021-2022.

	Contribution familiale (maternelle et élémentaire)
1 ^{er} enfant	25 € / mois
2 ^{ème} enfant	25 € / mois
3 ^{ème} enfant	17,50 € / mois
4 ^{ème} enfant	Gratuit

Si vous aviez déjà opté pour le paiement par prélèvement, celui-ci se poursuivra cette année.

Si vous choisissez cette année de passer au prélèvement automatique, n'hésitez pas à nous contacter.

Vacances scolaires

Vacances de la Toussaint	Du vendredi 22 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Du vendredi 17 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Du vendredi 04 février 2022 au lundi 21 février 2022
Vacances de printemps	Du vendredi 8 avril 2022 au lundi 25 avril 2022
Vacances d'été	Jeudi 7 juillet

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le vendredi 29 mai ne sera pas travaillé. Pont de l'ascension

L'équipe pédagogique rappelle aux familles que les absences pour cause de départ en week-end prolongé ou en vacances sont à éviter au maximum pour le bien de tous...

Dates des réunions de classe*

MONOLINGUE			
Classe	Enseignante(s)	Dates	Horaires
TPS/PSMS	Fabienne LE COZ – Eva COLIN	28/09/2021	18h00
MSGs	Isabelle WESTEEL	13/09/2021	18h00
CP	Aurélie DESRUES	17/09/2021	18h00
CE1	Céline BOIDET	21/09/2021	18h00
CE2/CM1	Aurélie KUHLES	14/09/2021	18h00
CM1	Catherine GUIZIOU	28/09/2021	18h00
CM2	Catherine GUIZIOU	12/10/2021	18h00
BILINGUE			
PS/MS/GS	Leïla DEQUESNES	20/09/2021	18h00
CP/CE1	Sterenn KERLEGUER – Pauline LE GOFF	23/09/2021	18h00
CE2/CM1/CM2	Hélène GUEVEL	21/09/2021	20H30

* Sous réserve de modifications

Site internet de l'école

Le site internet de l'école est consultable à l'adresse suivante : <https://ecolejalocmariaplouzane.com>

Accompagnement scolaire

L'association Ti Lanvenec propose aux enfants du **ce1 au cm2** de bénéficier d'un accompagnement scolaire, encadré par des bénévoles.

Les inscriptions se feront lors du forum des associations le samedi 4 septembre.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Fabienne LE COZ